

L'extrême droite dans le Var

Automne 2026

Deuxième chronique des dégâts...

Depuis 2014, la CODEX 83 dénonce les impostures de l'extrême droite. Nous alertons sur les dangers de la prise du pouvoir local par des militants RN, UDR ou alliés avant les élections municipales de mars 2026.

Après une première chronique des dégâts de l'extrême droite dans le Var publiée au mois de mai 2026, nous continuons ici à décrypter les actes des élu-es d'extrême droite dans le Var.

Toulon

• Hommage au putschiste tortionnaire SALAN !

« C'est pas très bon pour la dédramatisation voulue par le RN », relève un ancien élu frontiste, en découvrant les images de l'hommage rendu à Raoul SALAN, le 28 août à Toulon. Cette fois, la polémique ne repose pas sur le fait de savoir si c'est le colonel libérateur de la ville ou le général et ancien chef de l'OAS qui a été célébré, mais sur les personnalités présentes. À côté d'Amaury NAVARRANNE, élu toulonnais et régional du RN, se tenait Yvan BENEDETTI, viré du FN en 2011 pour s'être déclaré « antisémite, antisémite, anti-juif ».

• Le parquet a classé la plainte de Laure LAVLETTE contre Var Matin

« Infraction insuffisamment caractérisée » ! C'est le motif qu'a donné le Procureur de la République de Toulon pour classer la plainte de l'ex-candidate d'extrême-droite à la mairie de Toulon contre Var Matin. La victimisation, ça ne marche pas à tous les coups !

• « Écologie au centre », un faux nez démasqué

Olivier LESAGE, référent varois d'Écologie au centre apporte son soutien avec « force et conviction » à la liste du RN pour les sénatoriales ! Les masques sont tombés ! Les pseudo-écologistes "du centre" se révèlent pour ce qu'ils sont vraiment : des faux-nez de la droite, de la droite extrême et de l'extrême droite !

• Haro sur le vélo

Alors que la mairie de Toulon a mis en place une piste cyclable avenue de la République, afin de permettre de traverser la ville de manière sécurisée, les élu-es RN ont passé l'été à dénigrer cette initiative sur les réseaux sociaux. Or, le collectif « La masse critique de Toulon » a comptabilisé 120 cyclistes par heure en période creuse et 500 par heure en heure pleine. Confirmation : L'extrême droite est climatosceptique, méprise les mobilités douces et la transition écologique et ne jure que par la voiture !



COordination Départementale contre l'Extrême Droite

ATTAC Var, CGT 83, Confédération paysanne 83, Var Debout !, Fakir, FGR FP 83, FSU 83, FSU-SNUIPP 83, Greenpeace 83, L'Après 83, LDH TLS TPM, Les Écologistes 83, LFI, NPA 83, Partit Occitan 83, PCF 83, PS 83, SNJ-CGT, Solidaires 83, SUD éducation 83, UCL 83, USL 83, VISA 83, Vive la commune de Salernes

codexvar@gmail.com

Six-Fours

• Recours suite aux municipales : BOCCALETTI confirmé pour 7 ans !

Suite aux audiences sur les deux recours contre l'élection de l'ex-député Frédéric BOCCALETTI à Six-Fours, le Tribunal administratif de Toulon a rendu son jugement le 11 septembre 2026. Les deux recours sont rejetés, tout en accordant 3 voix supplémentaires au sortant Jean-Sébastien VIALATTE. Il aura donc manqué 16 voix à la Gauche pour être présente au second tour et BOCCALETTI n'aura été élu qu'avec 18 voix d'avance sur VIALATTE...

• La vague classique

Le maire a annoncé comme un choix politique « ne plus vouloir dépenser autant d'argent pour la musique classique ! » Le festival *La vague classique* se poursuivra en 2027... mais sous une forme différente » !

• L'éviction de la 1ère adjointe ou l'art de la manipulation ...

Le maire a décidé de retirer ses délégations à sa 1ère adjointe en raison de « divergences sur la conduite des affaires municipales ». Elle estime pour sa part avoir été « utilisée à des fins politiques » au moment des élections municipales grâce à son réseau dans le milieu associatif.

• Le maire brutalise la vie démocratique

- en privant de salle de réunion le parti communiste (mesure de rétorsion pour avoir participé à une contre mobilisation unitaire le 27 mai pour la journée de la Résistance)
- en limitant l'accès de l'opposition à la tribune d'expression libre dans le bulletin municipal au nom du règlement intérieur.
- en coupant le micro aux élus de l'opposition lors des conseils municipaux !

NB : avis à tous les élu.es d'opposition confronté.es à ces pratiques : il existe une jurisprudence qui empêche les maires de les priver de temps de parole !

• L'épisode des clubs de foot

Frédéric BOCCALETTI estime que le club historique « Six-fours-Le Brusç FC » est mal géré, il lui supprime ses subventions et son accès au stade Baptiste. Dans le même temps il décide d'attribuer au mois d'août une subvention de 60 000 € et un accès dès septembre au stade à « l'Olympique Six-Fours Le Brusç », club tout juste créé !

Saisie, la justice oblige le maire à permettre l'accès de l'ancien club au stade municipal. Mais comme cet accès est programmé sur le temps scolaire des jeunes sportifs... Cela revient à priver le club d'activité !

Salernes

• Liberté d'expression menacée et gendarmes zélés :

Un militant antifasciste a été convoqué pendant **1h30 à la gendarmerie**, avec prise d'empreintes et photographies, après une plainte du maire RN, Lohan FERRETTI, pour un prétendu « harcèlement moral ». Son crime ? Animer une page Facebook documentant les déclarations et les pratiques du Rassemblement national. Une réalité que l'extrême droite ne supporte pas, tant elle refuse le débat démocratique et n'assume pas ses propres positions.

Objectif de cette procédure : intimider et faire taire celles et ceux qui s'opposent à l'extrême droite.

• Baisse de subventions :

Le maire RN a fait passer de 1.500 à 500 euros la subvention versée à *La Recyclerie* (association dont le président est mobilisé contre l'extrême droite). Il a aussi gelé les travaux du centre de loisirs, mais...

• Hausse de 15 % des indemnités du maire et de ses adjoints !

• Brebis galeuse récidiviste :

L'ancien conseiller municipal RN qui attendait son verdict pour avoir mis le feu à un restaurant de Ste Maxime, a été condamné à 13 mois ferme ; L'audience a permis d'apprendre qu'il était multirécidiviste et qu'il a fait la campagne municipale avec un bracelet électronique...

• Censure au cinéma et au Conseil municipal des jeunes :

Le gérant du cinéma municipal a été convoqué à la mairie : il doit arrêter la diffusion de films "trop politiques" (notamment sur la Palestine). Dans la même veine, le maire a déclaré qu'il ne fallait pas que des sujets "politiques" soient abordés et traités par le Conseil municipal des jeunes.

Fréjus

- **Parole restreinte pour l'opposition**

Non content d'être réélu, David RACHLINE, maire d'extrême-droite de Fréjus, a fait voter début juillet une modification du règlement intérieur du conseil municipal. Il augmente la place de la tribune libre de sa majorité dans le bulletin municipal à 3500 signes, contre 2500 pour l'opposition. Justification ? La majorité a plus d'élus, elle a donc droit à plus de place. En plus du reste du bulletin municipal qui est tout à sa gloire.

- **Obligation de retirer une banderole xénophobe**

Mi-juillet, David RACHLINE a été obligé de retirer une banderole xénophobe du fronton de la mairie. Cette banderole était injurieuse envers les personnes sous OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) en faisant le lien entre OQTF et criminalité. Le Préfet du Var avait fait une requête en référé liberté pour « atteinte à la neutralité du service public » qui ne doit afficher aucune « inscription symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophique ».

- **Le maire RN sera jugé.... Après la présidentielle !**

David RACHLINE devait être jugé pour favoritisme en septembre 2026 dans une affaire d'attribution de marchés publics. Son procès est reporté en octobre 2027.

- **Faites ce que le RN dit, pas ce que je fais !**

Baisser les taxes pour améliorer le pouvoir d'achat, c'est ce que le RN rabâche à longueur d'interventions médiatiques ; à Fréjus, le maire RN fait l'inverse : + 22.4% de hausse de la taxe foncière sur le bâti qui passe de 35,94 à 44 % ! Par ailleurs il a validé la hausse de la taxe foncière communautaire « Estérel Côte d'azur » et celle de la déchetterie intercommunale !

- **Faire payer ses erreurs à la population...**

D'autres augmentations vont brimer les enfants et leurs familles : le maire a fait voter une hausse du tarif de cantine et du périscolaire. Tous ces choix sont à rapprocher de l'envolée de la dette depuis 2014 et le début de son mandat : la population est obligée de payer pour les errements du maire !

Saint Raphaël

- **Pressions** (réussies) du maire Frédéric MASQUELIER pour empêcher une opposante municipale d'être mutée à St Raphaël dans le cadre de sa carrière professionnelle.

La Seyne sur mer

- **Promotion du virilisme ?**

A la rubrique « spectacles », le maire RN - Dorian MUNOZ - a déclaré qu'il souhaitait mettre en avant les combats de MMA et de catch.

- **L'ANACR privée de parole !**

L'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) avait été privée de parole pour la cérémonie du 26 août 2026, commémorant la libération de la ville. Depuis, la nouvelle municipalité a confirmé pour les années à venir cette privation de parole. L'ANACR locale devra se contenter de lire le message de l'ANACR nationale lors de la cérémonie du 27 Mai, anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance (CNR).

- **Logement social à contre-cœur !**

La création de logements sociaux était à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 septembre. Dorian MUNOZ, maire RN, estime qu'on lui a "forcé la main"... le discours social du RN est une nouvelle fois contredit par les actes de ses élus !

- **Place à la voiture, pas au vélo !**

Le maire supprime 200 mètres de piste cyclable en pleine ville (Av. Gambetta). Le but ? Créer une trentaine de places de parking. Encore une fois un élu RN privilégie la voiture aux mobilités douces. L'extrême droite c'est le lobby de la voiture à tout prix.

Puget sur Argens

• Du rififi entre le maire et sa binôme au conseil départemental

Guillaume DECARD, le maire élu avec le soutien du RN et de l'UDR a fait voter deux subventions exceptionnelles à deux associations. Ça ne plaît pas à son opposante Martine ARENAS... qui dénonce une subvention de 3 000 € pour une toute nouvelle association créée pour organiser des banquets (comme le nouveau club de foot à Six

Fours) ! Pourtant les deux édiles ont été élus en binôme au conseil départemental où ils siègent ensemble dans la même majorité !

• Tout en délicatesse...

« Elle aime les gros quiqis la gauchiasse » : délicate assertion d'une conseillère municipale de la majorité (Mirelle BAUCOLS) visant une citoyenne qui dénonçait des contrôles au faciès de la police !

Draguignan

• Recours en annulation des élections municipales déposé par Philippe SCHRECK

L'audience s'est tenue le 29 septembre au tribunal administratif ; la rapporteure a proposé de rejeter la demande de recours, ce qui a été confirmé par le jugement. Philippe SCHRECK « prend acte » mais affirme juste après « Nous aurions dû remporter cette élection et le savons tous ». Un jugement que Philippe SCHRECK n'a pas l'air de digérer... une nouvelle occasion pour un élu RN de se victimiser !

• La culture dans le viseur...

Philippe SCHRECK, député RN de la 8ème circonscription, s'en est encore pris à la culture. Il a dénoncé le budget de fonctionnement du Musée des Beaux-Arts de Draguignan, estimé par lui à 1,2 millions d'euros. Le Musée est un équipement public destiné à l'ensemble de la population, et la culture accessible a un coût. En donnant un chiffre sans détailler les postes budgétaires, il dénigre les subventions culturelles et s'attaque à la culture comme le RN sait si bien le faire.

Le Var et au-delà...

Jordan BARDELLA,

Grand ami du maire de Fréjus et habitué des séjours varois, personnels et politiques : le toujours président du RN était encore fin septembre à La Seyne pour « fêter » les deux nouveaux sénateurs RN du Var (voir l'article de la CODEX concernant les sénatoriales). Depuis, son passé de militant antisémite l'a rattrapé !

Au fait, mais qui aurait cru que le président d'un parti fondé par des antisémites aurait tenu des propos antisémites ?

A faire circuler sans modération :

Marine LE PEN le 05/04/2013 sur la chaîne Public Sénat :

« Je réclame l'inéligibilité à vie pour tous ceux qui ont été condamnés pour des faits commis grâce ou à l'occasion de leur mandat. Parce que j'ai une éthique, une morale, que je m'y tiens, et que moi, quand je réclame l'éthique et la morale, je me l'applique à moi-même ».

Toutes les informations de cette chronique ont été collectées grâce à nos militants et militantes dans tout le département et à la lecture de la presse, La Marseillaise et Var Matin entre autres.



COordination Départementale contre l'Extrême Droite

codexvar@gmail.com / www.facebook.com/codexvar